Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des cartographies relatives à différents sous-domaines techniques mises à disposition sur le Data Desk de l'OEB

La protection de votre vie privée revêt une importance capitale pour l'Office européen des brevets (OEB). Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à garantir le respect des droits des personnes concernées dans l'exercice de nos missions et la fourniture de nos services. Toutes les données à caractère personnel permettant de vous identifier directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toute la diligence requise.

Les opérations de traitement décrites ci-dessous sont soumises au règlement de l'OEB relatif à la protection des données (DPR).
Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies conformément aux articles 16 et 17 des Règles de protection des données de l'OEB.

La présente déclaration concerne le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des cartographies relatives à différents sous-domaines techniques mises à disposition sur le Data Desk de l'OEB.

1. Quelle est la nature et la finalité de ce traitement ?

Un ensemble de cartographies des demandes de brevet dans différents sous-domaines techniques est mis à disposition sur les canaux internes et externes de l'OEB. Dans ce contexte, des informations statistiques sont publiées sur les principaux déposants de brevets auprès de l'OEB. Ces statistiques sont présentées dans l'environnement Data Desk de l'OEB.

Ces cartographies permettent une analyse approfondie des sous-domaines technologiques qui changent la donne. Pour chaque sous-domaine, les principaux déposants et l'origine géographique des demandes sont répertoriés. Dans de rares cas, cela peut également inclure une référence à un inventeur individuel. Au sein des cartographies, l'utilisateur peut sélectionner individuellement les données pour chacune des dix dernières années.

Les données à caractère personnel contenues dans les demandes de brevet peuvent être traitées aux fins de l'élaboration d'infographies et de statistiques anonymes.
Ce traitement n'est pas destiné à être utilisé à des fins de prise de décision automatisée, y compris le profilage.

Les données à caractère personnel ne seront pas transférées à des destinataires situés en dehors de l'OEB qui ne relèvent pas des dispositions de l'article 8, paragraphes 1,
(2) et (5) du règlement sur la protection des données, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit garanti. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées ont été mises en place et si les personnes concernées disposent de droits exécutoires et de voies de recours efficaces, ou si des dérogations applicables à des situations spécifiques, conformément à l'article 10 du règlement sur la protection des données, s'appliquent.

This is a machine-generated translation for information purposes. The original version prevails in case of any discrepancy.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel peuvent être traitées dans le cadre de la création des cartographies ou de leur diffusion :

- Les données à caractère personnel figurant dans les demandes de brevet et utilisées pour établir les classements des principaux déposants par sous-domaine ou les statistiques anonymes des graphiques fournis, par exemple : le pays, le nom de l'entreprise, l'adresse de l'entreprise, ainsi que d'autres données à caractère personnel relevant de ce champ, telles que le nom et le prénom de l'inventeur ou du mandataire.

- Nom et prénom, lorsque le déposant est une personne physique.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Le traitement des données à caractère personnel est effectué sous la responsabilité du directeur principal de la recherche et des politiques (Observatoire), agissant en tant que responsable du traitement délégué de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par le personnel de l'OEB (PD 031 – Analyste métier en chef) et par des prestataires externes travaillant pour l'OEB.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées, selon le principe du «besoin d'en connaître», à certains agents de l'OEB travaillant au sein de l'unité PD 031 (analyste métier en chef). L'accès à ces données est strictement limité et n'est autorisé qu'aux fins décrites ci-dessus.

Les prestataires externes travaillant à l'OEB peuvent avoir accès aux données à caractère personnel dans le seul but de créer des infographies et des statistiques anonymes.

Les données à caractère personnel ne seront communiquées qu'aux mandataires chargés des opérations de traitement correspondantes et ne seront pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour préserver et protéger vos données à caractère personnel contre toute destruction, perte ou altération accidentelle ou illicite, ainsi que contre toute divulgation ou tout accès non autorisé.

Toutes les données à caractère personnel sont stockées dans des applications informatiques sécurisées, conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des droits d'accès adaptés sont accordés individuellement et uniquement aux destinataires susmentionnés.

This is a machine-generated translation for information purposes. The original version prevails in case of any discrepancy.

Pour les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures de sécurité de base suivantes s'appliquent généralement :

- Authentification des utilisateurs et contrôle d'accès (par exemple, contrôle d'accès aux systèmes et au réseau fondé sur les rôles, principes du «besoin d'en connaître» et du «privilège minimal»)
- Renforcement de la sécurité logique des systèmes, des équipements et du réseau
- Protection physique : contrôles d'accès à l'OEB, contrôles d'accès supplémentaires au centre de données, politiques relatives au verrouillage des bureaux
- Contrôles des transmissions et des saisies (par exemple, journalisation des audits, surveillance des systèmes et du réseau)
- Réponse aux incidents de sécurité : surveillance 24 h/24 et 7 j/7 des incidents, expert en sécurité de garde.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les obtenir, demander leur effacement, ou limiter/vous opposer à leur traitement ? Vos droits peuvent-ils faire l'objet de restrictions ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de réception de vos données à caractère personnel, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, du droit à l'effacement de vos données, ainsi que du droit de limiter et/ou de vous opposer au traitement de vos données (articles 18 à 24 du DPR).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez écrire au responsable du traitement délégué à *l'adresseDPOexternalusers@epo.org* . Afin de nous permettre de vous répondre plus rapidement et avec plus de précision, vous devez toujours fournir certaines informations préalables avec votre demande. Nous vous invitons donc à remplir ce *formulaire* et à le joindre à votre demande.

Nous répondrons à votre demande sans retard injustifié et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de celle-ci. Toutefois, l'article 15, paragraphe 2, du DPR prévoit que ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si cela s'avère nécessaire compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Nous vous informerons de tout retard de ce type.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5, point a), du règlement de l'OEB relatif à la protection des données, qui stipule que « le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans le cadre de l'exercice des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou dans le cadre de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui inclut le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office ».

Les données à caractère personnel sont également traitées conformément à la décision du Président de l'Office européen des brevets du 13 décembre 2021 « relative au traitement des données à caractère personnel dans le cadre des procédures de délivrance de brevets et des procédures connexes ».

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel ne seront conservées que pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

En cas de recours formel ou de litige, toutes les données détenues au moment où le recours formel ou le litige a été engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

This is a machine-generated translation for information purposes. The original version prevails in case of any discrepancy.

9. Coordonnées

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez écrire au responsable du traitement désigné à l'adresse*DPOexternalusers@epo.org* .

Vous pouvez également contacter notre Bureau de la protection des données à l'adresse*DPOexternalusers@epo.org* .

Réexamen et recours juridictionnel

Si vous estimez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l’article 49 du DPR et, si vous n’êtes pas d’accord avec le résultat de ce réexamen, le droit d’intenter une action en justice en vertu de l’article 50 du DPR.

This is a machine-generated translation for information purposes. The original version prevails in case of any discrepancy.